



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2014
Salle des fêtes de BRANNENS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20/11/2014

L'an deux mille quatorze, le vingt novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à BRANNENS (salle des fêtes), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 12 novembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2014

Nombre de membres en exercice : 51

41 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Claude COURREGES, M. Jean Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. François MERVEILLEAU, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean Marc FRAICHE, M. Thierry BOS, Mme Florence BERGADIEU, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Marie CHINZI, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

2 suppléants votants : M. Bernard VINCENTE (pour Gilles JAUTARD, Maire de Blagnac, excusé), M. Jean-Michel MASCOTTO (pour Christian BOUIN, Maire de Bourdelles, excusé).

1 pouvoir donné à un titulaire : Mme Christine CABOS (La Réole), titulaire absente excusée, a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole, déléguée titulaire).

* * *

4 titulaires excusés mais non suppléés : M. Philippe DEBIEFF, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Solange MENIVAL, M. Christophe RAULT.

* * *

3 titulaires non excusés et non suppléés.

* * *

8 suppléants présents non votants : Mme Grace GUEYLARD, M. Stéphane DARRIET, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Alain GARRY, M. Pierre LANOIRE, Mme Monique BORTOLUZZI, M. Jean-Luc BENTEJAC.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.
Secrétaire de séance : M. Claude COURREGES (Maire de Brannens).

* * *

Votants : 44

* * *

M. le Maire de Brannens prend la parole afin de présenter brièvement sa commune et accueillir les délégués de la CdC sur sa commune.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice qui remercie le Maire de Brannens et son Conseil Municipal de leur accueil.

Le Président demande ensuite à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Régis VIGNEAU, délégué communautaire suppléant (adjoint de la commune de Saint Hilaire de la Noaille), décédé des suites d'une longue maladie.

Le Président procède à l'élection du secrétaire de séance ; M. Claude COURREGES est élu à l'unanimité du Conseil.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter une modification à l'ordre du jour avec l'ajout de 5 délibérations dont 3 décisions modificatives qui sont essentiellement des réaffectations budgétaires, ainsi qu'une délibération pour la compétence Tourisme et une délibération pour une modification des désignations de délégués dans les organismes extérieurs dont la CdC est membre.

Les ajouts à l'ordre sont acceptés à l'unanimité.

Les deux procès-verbaux des deux dernières séances sont soumis au vote de l'assemblée et sont adoptés à l'unanimité des votants.

* * *

Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription.

1 - ADMINISTRATION GENERALE :

- Désignation d'un représentant de la collectivité au sein du Conseil d'Administration (CA) du lycée Jean Renou de La Réole : il s'agit de désigner, à l'instar des CA des deux collèges de La Réole et Monségur, un représentant élu de la collectivité afin de représenter la CdC au sein du CA du lycée Jean RENOU de La Réole. **Est élu à l'unanimité M. Didier LECOURT, Maire de Saint Hilaire de la Noaille.**
- Désignation d'un représentant de la collectivité au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Vallée de la Garonne » (compétence délégué au SMEAG dont la CdC est membre) : la CdC étant membre du SMEAG, syndicat chargé de la gestion et des aménagements aux abords de la Garonne, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la CLE qui sera constituée (par arrêté préfectoral) pour le SAGE « Vallée de la Garonne » (demande du SMEAG). **M. Jean-Claude TRENTIN, Maire de Floudès, est élu à l'unanimité délégué titulaire et Bernard VINCENTE, est élu suppléant.**

2 - RESSOURCES HUMAINES :

- Désignation des représentants élus (représentants de l'autorité territoriale) au futur Comité Technique (CT) de la collectivité : le Président étant membre et Président de droit de ce CT, il convient donc de désigner 4 représentants titulaires et 5 représentants suppléants de l'autorité territoriale suite à notre délibération du 11 septembre 2014 fixant la parité des représentants du personnel et des élus (à 5 et 5) – les représentants du personnel seront élus le 4 décembre prochain (scrutin de liste). **Sont élus titulaires à l'unanimité** : M. Bernard CASTAGNET, M. Michel LATRILLE, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Michel NOFFRAY et Mme Clara DELAS // **sont élus comme suppléants** : M. Patrick MONTTO, M. Serge ISSARD, M. Gilles JAUTARD, M. Christian MALANDIT-SALLAUD et Mme Marie-Françoise MAURIAC.
- Lancement à titre expérimental de la démarche des entretiens professionnels pour les agents de la collectivité : il s'agit de délibérer formellement afin de lancer, au titre de 2014, l'expérimentation des entretiens professionnels d'évaluation avec le personnel en lieu et place de la notation, nouvelle procédure qui sera obligatoire et généralisée dès 2015 et qui s'appuie sur des entretiens individuels de chaque agent avec son supérieur hiérarchique direct et sur des critères d'évaluation (au nombre de 6 en l'occurrence) qui sont rappelés dans le projet de délibération (visée par le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Gironde). **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**
- Interventions de la salle : *Le Maire de Loubens demande qu'il soit pratiqué une auto-évaluation par chaque agent et que des critères soient définis pour cette auto-évaluation ; M. le Maire de Bagas demande s'il sera fait un lien avec les avancements de carrière ; M. le Maire de Casseuil demande s'il sera fait un lien et un compte-rendu de ces entretiens en commission des Ressources Humaines. M. le Président répond que les entretiens sont individuels et confidentiels mais qu'un bilan global pourra en être fait en commission ; de même, il indique que les critères pourront être également discutés en comité technique (CT) avec les représentants élus du personnel.*

3 - RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE :

- Modification au tableau des effectifs – création d'un poste de catégorie B et autorisation de recruter : il s'agit d'autoriser le Président à opérer le recrutement d'un agent de catégorie B (en filière culturelle) à temps plein à compter du 1^{er} mars 2015 (publication de l'annonce dès novembre 2014) afin de préparer l'ouverture de la future médiathèque intercommunale de Gironde-sur-Dropt (*cf. ci-dessous*). **Adoption à l'unanimité moins 1 voix contre (Mme MARTIN, La Réole) et 2 abstentions (Mme M. Brujère, de Fossès-et-Baleysac et M. F. Merveilleau, de Casseuil).**
- Délibération de principe sur le lancement des trois volets d'investissement en vue de l'ouverture de la future médiathèque intercommunale de Gironde-sur-Dropt (achat des collections, achat du mobilier et informatisation des collections) : il s'agit de délibérer, sur le principe, suite à l'avis favorable du Bureau des Maires du 6 novembre dernier, afin de porter au budget d'investissements 2015 les trois volets nécessaires à l'ouverture de la future médiathèque intercommunale de Gironde que sont les achats de collections (livres, CD, DVD, etc.) suite à un lourd travail de recensement du fonds disponible et de désherbage (autorisé par la présente délibération) du stock existant, les achats de mobilier et les prestations d'informatisation du fonds documentaire – trois volets qui sont subventionnés par nos partenaires DRAC et BDP (Conseil Général 33) et dont les montants prévisionnels seront rappelés dans le projet de délibération. **Adoption à l'unanimité moins une voix contre (Mme A. Martin, de La Réole) et une abstention (Mme Brujère, de Fossès-et-Baleysac) et suite à un débat avec la salle (*cf. ci-dessous*).**
- Débat avec la salle : *Le Président ouvre la discussion en rappelant le démarrage du projet de construction à Gironde-sur-Dropt début novembre. Jean-Louis Saumon présente le projet global et le compte-rendu du comité de pilotage du RELP (Powerpoint à la disposition des élus sur*

demande auprès du DGS). JL Saumon insiste sur l'importance de préparer l'ouverture de l'équipement et pour cela de recruter dès 2015 un agent de catégorie B pour préparer l'équipement. JL Saumon présente les 3 volets d'investissements nécessaires pour le déploiement du projet : acquisition des fonds, informatisation et achats de mobilier.

- Aline MARTIN demande des précisions sur les coûts de fonctionnement prévisionnels. Il lui est précisé que le coût prévisionnel d'un poste de catégorie B est de 30 000 euros par an.
- François MERVEILLEAU demande à ce qu'il soit bien précisé qu'au-delà des délais (de 8 ans) de subventionnement du CG 33, le coût de fonctionnement sera intégralement à la charge de la CdC et il établit un calcul rapide de 240 000 euros de salaires par an, 25 000 euros de renouvellement de stock par an (1 euro par hab. environ) et 35 000 euros de coûts d'entretien des bâtiments (chauffage, entretien, etc.) et d'animations culturelles dans les équipements. Mme MARTIN reprend la remarque de M. Merveilleau en indiquant qu'elle avait noté lors d'un précédent conseil, dans les propos du Vice-Président aux Finances, que la CdC ne disposait que « d'une marge de manœuvre annuelle de 145 000 euros ». Le VP aux Finances, M. Zaghet, répond que ce chiffre correspond à la dotation annuelle aux amortissements et, en aucun cas, au résultat net de l'exercice, résultat qui ne peut pas être connu lors du vote du budget qui est légalement voté en équilibre (sans déficit ni excédent, ni « marge de manœuvre » prévue).
- JL Saumon répond que le chiffre de 25 000 euros par an de renouvellement des fonds documentaires ne constitue en rien une « obligation » (ex. : la CdC de Podensac n'a pas consacré cette somme de 1 euro par an et par hab. en 2014) et que le chiffre du coût d'entretien des bâtiments est une simulation hors de contexte aujourd'hui et qui n'a fait l'objet d'aucune validation à ce jour. Mme MARTIN insiste sur le fait qu'un investissement de ce type demande un renouvellement régulier des collections afin de ne pas rendre rapidement le fonds documentaire obsolète.
- P. Monto fait un point à l'assemblée sur l'avancée des travaux et indique qu'il n'y a aucune mauvaise surprise pour l'instant et que le gros-œuvre a bien avancé. Le chantier est suivi par lui-même en tant que VP, assisté de Jacky BRITTON et Christophe RAULT.
- N.B. : Le Président ouvre une aparté et indique à l'assemblée que C. RAULT vient de lui adresser sa démission de conseiller communautaire, suite à sa démission de mandat de Maire adressé au Sous-Préfet.

4 – CULTURE :

- Fixation de la grille tarifaire des spectacles à venir de la saison culturelle 2014-2015 : l'assemblée est appelée à délibérer afin de fixer, dans le cadre de la régie « Culture-Spectacles », les tarifs applicables aux futurs spectacles programmés par la CdC dans le cadre de sa saison culturelle et/ou des parcours artistiques et culturels en partenariat avec l'Education Nationale et les écoles du territoire (parcours dits « EAC - Au Fil de l'Eau »). Le Vice-Président, JL Saumon, donne le détail des spectacles à venir avec les dates, les thèmes et les lieux d'accueil. **Adoption à l'unanimité.**

5 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Non-exercice du droit de préemption sur deux terrains situés sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Bois-Majou Nord : Le Bureau des Maires souhaite proposer à l'assemblée délibérante de ne pas faire exercice de son droit de préemption urbain (DPU) dans le cadre d'une vente sur laquelle nous avons récemment été consultés par Notaire et qui porte sur un ensemble immobilier (bâti et non bâti) « à cheval » sur les communes de Pondaurat et d'Aillas dont deux terrains cadastrés sur la ZAE de Bois Majou Nord – terrains de 1,7 ha au total en périphérie de l'extension possible de la ZAE BM nord, parties d'une vente de 15 ha au total. **Adoption à l'unanimité.**

6 – FINANCES :

- Trois Décisions Modificatives au Budget Principal de la collectivité (une en fonctionnement et

deux en investissements) : il s'agit de deux DM en investissements afin d'augmenter les crédits pour le remplacement d'un lave-linge à la crèche (multi-accueil) d'Auros et pour les réparations du bus géré par les services techniques d'Aillas ainsi qu'une DM en fonctionnement afin d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 012 de + 26 000 euros (dépenses de personnel) afin de faire face éventuellement, sur le mois de décembre 2014, aux besoins de renforts et/ou de remplacements non prévus au budget primitif car survenus en cours d'année (réforme des rythmes scolaires, absences au sein des services administratifs pour longue maladie). **Adoption à l'unanimité des trois décisions modificatives.**

- Deux Décisions Modificatives au Budget Annexe « Economie – Bâtiment artisanal de Frimont » : il s'agit de délibérer pour à la fois réaffecter (à la demande de la Trésorerie) les admissions en « charges exceptionnelles » des loyers 2013 impayés par la société Garonne Energie (ancien locataire du bâtiment) et de constater désormais la « vente avec prix payable à terme » du dit bâtiment pour la somme de 270 000 euros à la société Accessible Echafaudages de La Réole (acte définitif signé). **Adoption à l'unanimité des deux décisions modificatives.**
- Décision Modificative au Budget Annexe « Maison de Santé Rurale (MSR) » : dans le cadre d'un remboursement partiel en 2014 du prêt à court terme (de 2 ans et de 196 000 euros), réalisé dans l'attente du versement des soldes de subventions et qui génère donc des frais bancaires, il s'agit de modifier les crédits affectés au remboursement de ces frais – frais qui seront remboursés par la SCM, locataire du bâtiment, et qui permettent de diminuer les intérêts dûs en 2015 (sur ce prêt) de 12 000 à 7 000 euros. **Adoption à l'unanimité.**

* * *

Sont ensuite étudiés les projets de délibérations ajoutés à l'ordre du jour en début de séance.

TOURISME (ajout d'une délibération) :

Demande de classement en « commune touristique » de notre territoire : l'assemblée adopte à l'unanimité le principe d'adresser aux services de l'Etat notre demande d'être classée comme territoire composé de « communes touristiques » ; obligation étant faite de mettre en place la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire mais classement qui permet, en contrepartie, entre autres, de bénéficier par exemple de dérogations au repos dominical, d'une dotation supplémentaire au sein de la part forfaitaire de la DGF, de bénéficier d'agréments supplémentaires pour des policiers municipaux, etc. // **Demande de report de la délibération au mois de décembre prochain.**

Il est demandé par le Maire de La Réole et le Maire de Loupiac-de-la-Réole qu'il soit obtenu des précisions quant au régime d'autorisation d'ouverture dominicale des commerces alimentaires de gros (type « grandes surfaces »).

ADMINISTRATION GENERALE (ajout d'une délibération) :

Modifications des délégués de la CdC à l'USTOM 33 (pour les communes de Bagas et Saint-Hilaire) et au Pays HE2M (pour la commune de Saint-Hilaire) – cf. le projet de délibération (qui sera transmis aux organismes concernés). **Adoption à l'unanimité.**

FINANCES (ajout de 3 DM) :

Décision Modificative au budget principal : une réaffectation des crédits de participation de la CdC du Sauveterrois au fonctionnement du pôle enfance de Monségur (ALSH et multi-accueil) sur les compétences correspondantes. **Adoption à l'unanimité.**

Décision Modificative au budget principal : inscription des recettes de participations de l'Etat au remboursement du contrat aidé CAE/CUI du poste ouvert au service Economie. **Adoption à l'unanimité.**

Décision Modificative au budget annexe du réseau des écoles de musique : l'augmentation de recettes de 5 000 euros sera inscrite au budget annexe. **Adoption à l'unanimité.**

Questions diverses et débat avec la salle :

- Le Président fait un état des conventionnements bipartites en cours et/ou passés avec la CdC du

Sauveterrois pour le financement des compétences exercées par notre CdC sur notre « part » du territoire du canton du Monségurais. Il indique que seuls trois points restent en débat : le financement des coordinateurs enfance-jeunesse (travail en cours), celui de la bibliothèque de Monségur (en attente à ce jour car la CdC du Sauveterrois n'exerce pas cette compétence) et celui de l'Accueil de Services Publics ASP (pour lequel nous sommes en réflexion sur sa réorganisation). JL Saumon indique à l'assemblée qu'une seule question reste en suspens, celle de la participation de 2 800 euros au fonctionnement de la classe Jazz au collège de Monségur. P. Lavergne fait, lui, état de l'avancée des discussions avec le SIVOM du Monségurais sur le prêt à titre gratuit des locaux du SIVOM pour le relogement de l'association Passerelle et de la bibliothèque de Monségur (gérée par la CdC), toutes deux hébergées par la commune de Monségur depuis de nombreuses années.

- Information est donnée par le Président sur la demi-journée d'information sur le schéma de mutualisation le vendredi 16 janvier 2015 à Fontet (salle des fêtes).
- P. Monto fait un rappel aux communes pour la transmission de leur tableau de voirie en vue de la prochaine commission Voirie le 9 décembre prochain à Fossès-et-Baleyssac. Il informe également l'assemblée du départ prochain (début janvier 2015) de notre technicien voirie et du recrutement prochain de son remplaçant. Il fait également un point sur la fin des travaux de voirie sur le Pays d'Aurois et sur le Réolais début décembre 2014.
- C. Malandit fait un point sur les discussions en cours et les débats au sein de l'USTOM 33. Il indique que nous « n'avons plus du tout la main » sur les fichiers de l'USTOM et que le nouveau Président n'est pas du tout dans la proximité avec les administrés et qu'il laisse les administratifs gérer la relation avec les contribuables. Il regrette l'annonce d'une nouvelle grille tarifaire 2015 en augmentation moyenne de 20 à 25% (par tranche) alors qu'il manque de nombreux éléments d'information et que les élus du Bureau ne sont pas associés aux discussions (hormis les vice-présidents). Il fait état des pistes d'économies envisagées par le Président de l'USTOM : renégociation du contrat de collecte, achats des camions de collecte à l'UGAP (en propre), cessation de la collecte du verre en porte à porte, changement du rythme de collecte de l'hebdomadaire au bi-mensuel (toutes les quinzaines) en communes rurales, modifications de la tarification des professionnels en déchetterie (après 6 passages).

En conclusion, le Maire de Brannens invite l'assemblée au verre de l'amitié.

En l'absence d'autres questions diverses et/ou d'interventions de la salle, la séance est levée par le Président à vingt-deux heures quarante-cinq en remerciant la commune de Brannens de son accueil.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 21 novembre 2014,*



M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde